COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky.

Absents : LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, THOREL Pascal.

Pouvoir : AUBERT Yves ayant donné pouvoir à BORGNE Véronique,
DELOZIERE Yves ayant donné pouvoir à BIELAWSKI Francis.

Madame Véronique BORGNE a été élue secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2023.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II- DELIBERATION CONCERNANT LE NOUVEAU CIMETIERE

Le projet de création d'un nouveau cimetière avec parking se poursuit. Il permettra d'accueillir un terrain commun d'environ 50 places ainsi que la création de 300 places possibles.

L'estimation prévisionnelle du coût de l'opération s'élève à 90 000 € HT soit 108 000 € TTC.

Des demandes de subvention au titre de la DETR (Etat) ainsi qu'au Conseil Départemental de l'Oise seront déposées.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le montant du coût de ce projet et autorisent Monsieur le maire à signer les documents nécessaires pour les demandes de subvention.

III– DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES ENTRECHATS

L'Association les Entrechats Danse Ressons-sur-Matz a sollicité une subvention auprès de la mairie en précisant que certains enfants de Margny-sur-Matz adhéraient à cette Association.

Les subventions communales sont destinées aux Associations ayant leur siège social à Margny-sur-Matz et dont l'activité se déroule dans la commune. Aussi, les conseillers municipaux ne peuvent donner suite à cette demande.

IV– QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Une borne de recharge pour véhicule électrique a été installée par le SEZEO sur le parking de l'aire de retournement. Afin d'avertir les automobilistes, les conseillers municipaux souhaitent qu'un panneau indicatif soit installé aux entrées du village.

- ✓ La nécessité de se doter d'un défibrillateur est évoquée. Selon la règlementation en vigueur, une demande de devis sera faite pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Séance levée à : 20 h 16

La secrétaire de séance,
Madame Véronique Borgne

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490